

APPEL À CANDIDATURES POST-DOCTORALES 2023

L'Ined et le laboratoire d'excellence iPOPs lancent un appel pour le recrutement de 2 post-doctorant·es :

- **1 post-doctorant·e, sur un contrat de 1 an**, pour travailler au sein de l'une des 11 unités de l'Ined (10 unités de recherche et 1 unité mixte de service) ;
- **1 post-doctorant·e, sur un contrat de 1 an**, pour travailler au sein de l'un des 6 laboratoires des partenaires fondateurs iPOPs¹.

**La clôture de l'appel interviendra le 3 mars 2023 à 12h00 (midi, heure de Paris)
Conseil : finalisez la candidature au moins 2 jours ouvrés avant la clôture de l'appel.**

Aucun dossier retardataire ou incomplet ne sera examiné par le comité Ined-iPOPs.

Pour toute question : recrutement-postdoc@ined.fr

1. Présentation de l'Ined et du Labex iPOPs

L'institut national d'études démographiques (Ined, www.ined.fr) est un organisme public de recherche. Il a pour mission de conduire des recherches ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects, de former à la recherche et d'informer les pouvoirs publics et la société sur les résultats de ces recherches. Pour mener à bien ces travaux, une grande variété d'approches disciplinaires (démographie, sociologie, économie, histoire, géographie, médecine, épidémiologie, statistique, anthropologie, etc.) sont mobilisées.

Porté par l'Ined, le [laboratoire iPOPs -Individus, Populations, Sociétés](#) est l'un des cent lauréats de l'appel d'offres « Laboratoire d'excellence » lancé en 2010 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de la première vague des Investissements d'avenir financés par le Grand emprunt.

Formation à la recherche par la recherche

L'Ined et le laboratoire iPOPs concourent à la formation à la recherche et par la recherche de jeunes chercheur·es (doctorant·es et post-doctorant·es) au sein des unités de recherche de l'Ined et des laboratoires partenaires iPOPs. La politique d'accueil de ces jeunes chercheur·es repose sur deux grands principes :

¹ CES : Centre d'Économie de la Sorbonne (CNRS et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

CRIDUP : Centre de Recherches de l'IDUP (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

CEPED : Centre Population et Développement (Université Paris 5)

SAGE : Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (Université de Strasbourg)

COMPTRASEC : Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (Université de Bordeaux)

CRESPPA : Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (Université Paris Nanterre)

- **La·le jeune chercheur·e est un·e professionnel·le de la recherche.** À ce titre, son activité est rémunérée dans le cadre d'un contrat de travail (ouvrant entre autres droit à la sécurité sociale, aux congés payés et maladie). La recherche doit être réalisée en conformité avec les bonnes pratiques de la profession (rendu de documents intermédiaires, rapports d'activité régulier, plan de travail, calendrier prévisionnel, plan budgétaire).
- **La·le jeune chercheur·e est en formation et inscrit sa recherche dans le cadre de son projet professionnel.** À ce titre, elle·il bénéficie d'un accompagnement personnalisé par un·e chercheur·e référent·e. La·le chercheur·e référent·e accompagne la·le jeune chercheur·e dans la conduite de son projet de recherche. Elle·il l'assiste dans la construction et la promotion de son projet professionnel.

⇒ **Consulter la liste des chercheur·es référent·es :**

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/98/liste.des.chercheurs.referents.fr.pdf

En déposant une candidature dans le cadre de cet appel, la·le candidat·e et sa·son chercheur·e référent·e s'engagent à adhérer aux principes et bonnes pratiques définis dans le cadre de la politique d'accueil des chercheur·es contractuel·les de l'Ined et détaillés dans la charte disponible sur le site de l'Ined.

⇒ **Consulter la Charte d'accueil des chercheur·es contractuel·les :**

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/98/charte.accueil.des.chercheuses.et.chercheurs.contractuelles.fr.pdf

2. Appel à candidatures

2.1. Description des contrats proposés²

- **Contrat post-doctorant·e Ined**

L'Ined recrute 1 post-doctorant·e sur un contrat de 1 an. Le contrat débutera entre le 1^{er} octobre 2023 et le 15 décembre 2023 au plus tard. La·le post-doctorant·e accueilli·e à l'Ined (Aubervilliers, France) réalisera sa recherche au sein de l'une des unités de recherche de l'Institut.

- **Contrat post-doctorant·e Labex iPOPs**

Le Labex iPOPs recrute 1 post-doctorant·e pour une durée de 1 an. Le contrat débutera entre le 1^{er} octobre 2023 et le 15 décembre 2023 au plus tard. La·le post-doctorant·e réalisera sa recherche au sein de l'un des laboratoires partenaires iPOPs.

- **Conditions générales des contrats**

Le contrat post-doctoral couvre uniquement le salaire. Si la réalisation de la recherche nécessite un financement spécifique (par exemple pour financer, en tout ou partie, une collecte de données), la·le candidat·e devra rechercher les financements nécessaires ; elle·il pourra le faire avec le soutien de l'Ined ou de son laboratoire d'accueil. Le budget du projet post-doctoral doit être évalué et présenté dans le dossier de candidature, ainsi que les pistes de financement envisagées.

² Les fiches de poste sont disponibles sur le site de l'Ined et sur la base de données européenne « EU careers » :
<https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/cdd-stages-apprentissage/>
https://epso.europa.eu/job-opportunities_fr

- ⇒ **Les informations publiées en cours d'appel et les décisions concernant le présent appel seront publiées sur le site de l'Ined :**
http://www.ined.fr/fr/recherche/accueil_post_doctoral/appel-candidature/

Les candidat·es et chercheur·es référent·es sont invité·es à consulter régulièrement cette page qui peut évoluer durant la période d'ouverture de l'appel.

2.2. Axes de recherche

La recherche proposée dans le cadre de cet appel doit s'inscrire dans les axes thématiques et méthodologiques du Labex iPOPs : dynamiques familiales, vieillissement, inégalités sociales, inégalités de genre, inégalités entre générations, inégalités territoriales et politiques publiques. Avec le renouvellement du Labex, les projets centrés sur l'analyse des disparités territoriales et des liens entre territoires et inégalités, et ceux s'intéressant aux populations des départements et régions français d'Outre-mer, seront particulièrement bienvenus, sans exclusive d'autres problématiques s'inscrivant dans les axes thématiques du Labex.

- ⇒ **Se renseigner sur le site iPOPs :**
<http://www.ipops.fr/>

3. Éligibilité pour candidater

La·le candidat·e doit répondre aux trois critères suivants :

- ✓ Être titulaire d'un doctorat délivré après le 30/09/2020³, ou soutenir sa thèse d'ici la date de début du contrat post-doctoral (au plus tard le 15/12/2023), dans l'une des disciplines touchant aux sciences de la population (démographie, économie, épidémiologie, histoire, sociologie, etc...).
- ✓ Ne pas avoir été accueilli·e, pour une durée totale ou supérieure à 6 mois au cours de sa recherche doctorale, ni avoir été salarié·e par l'établissement d'accueil demandé pendant un an ou plus au cours des trois dernières années.
- ✓ Avoir le soutien d'un·e chercheur·e référent·e qui s'engage à l'accompagner durant son séjour. Les candidat·es sont appelé·es à solliciter directement les chercheur·es de l'Ined ou des laboratoires partenaires iPOPs (cf. liste en annexes 1 & 2).

Aucun critère d'âge ni de nationalité n'est exigé.

4. Informations et pièces obligatoires du dossier de candidature

L'ensemble des informations et des pièces du dossier doit être en langue française et/ou anglaise.

4.1. Informations et pièces à la charge de la candidate ou du candidat

Pour constituer un dossier complet, **la·le candidat·e** doit fournir l'ensemble des éléments listés ci-dessous :

- a) Saisir l'ensemble des informations demandées sur la plateforme de l'appel (cf. section 5) dans les rubriques : civilité, doctorat, demande d'accueil, projet de

³ Conformément à l'article L.412-4 du Code de la recherche qui stipule un délai maximal de 3 ans entre la soutenance et la conclusion du contrat post-doctoral (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042752212/)

recherche, référent·e, autres informations, vérification de la complétude du dossier, soumission de votre dossier.

La·le candidat·e devra remplir l'ensemble des champs, y compris un résumé de son projet de recherche, un descriptif des besoins financiers pour sa recherche (en dehors du salaire), un descriptif du calendrier des grandes étapes de sa recherche.

- b) Déposer l'ensemble des documents suivants sur la plateforme de l'appel :
- Curriculum vitae incluant la liste des publications.
 - Lettre de motivation d'un maximum de 2 pages.
 - Projet de recherche d'un maximum de 5 pages (bibliographie comprise). Ce document inclura les éléments suivants :
 - exposé de la problématique, objectifs et hypothèses de la recherche sur la base d'un "état de l'art" ;
 - présentation de la méthodologie ;
 - plan de travail : étapes, calendrier prévisionnel, collaborations envisagées (des activités de valorisation de la thèse pourront être prévues) ;
 - bibliographie (maximum 1 page).
 - Deux travaux écrits (articles publiés, chapitres de thèses, working papers, etc.) les plus significatifs du candidat.
 - Attestation sur l'honneur (attestant de l'exactitude des informations fournies).

4.2. Pièces à la charge de la·du directeur·rice de thèse et de la·du chercheur·e référent·e

Pour que le dossier soit considéré comme recevable, deux lettres de recommandation sont également nécessaires :

- Lettre de recommandation de la·du directeur·rice de thèse incluant des éléments d'appréciation de la thèse. Si la·le candidat·e n'a pas encore soutenu sa thèse, la·le directeur·rice de thèse devra en outre se prononcer sur l'état d'avancement de la thèse et la délivrance du doctorat avant la date de début du contrat post-doctoral (le 15 décembre 2023 au plus tard).
- Lettre de recommandation de la·du chercheur·e référent·e dans la structure d'accueil.

Ces deux lettres confidentielles devront être **envoyées directement par leur auteur** avant la clôture de l'appel (3 mars 2023 à 12h00, midi, heure de Paris) à l'adresse suivante : recrutement-postdoc@ined.fr.

4.3 Pièces complémentaires facultatives

Vous avez la possibilité de fournir une lettre de recommandation supplémentaire. Le cas échéant, cette lettre devra être écrite par un·e chercheur·e ayant directement collaboré avec vous dans le cadre de vos recherches. Comme les deux lettres précédentes, elle devra être envoyée directement

par son auteur·e avant la clôture de l'appel (2 mars 2023 à 12h00, midi, heure de Paris) à l'adresse suivante : recrutement-postdoc@ined.fr.

5. Modalités pratiques de la candidature

Le dépôt est à effectuer sur une plateforme électronique, à l'**exclusion de tout autre mode d'acheminement**.

La·le candidat·e doit créer un compte utilisateur et déposer son dossier à l'adresse suivante :

<https://survey.web.ined.fr/index.php/579375?lang=fr>

En cas de difficultés techniques liées à l'utilisation de la plateforme, les candidat·es doivent envoyer un courrier électronique à recrutement-postdoc@ined.fr avec des éléments précis sur le problème rencontré (copies d'écran, informations sur l'environnement informatique utilisé, etc.).

**La clôture de l'appel interviendra le 3 mars 2023 à 12h00 (midi, heure de Paris)
Conseil : finalisez la candidature au moins 2 jours ouvrés avant la clôture de l'appel !**

Aucun dossier retardataire ou incomplet ne sera examiné par le comité Ined-iPOPs

Pour toute question : recrutement-postdoc@ined.fr

Recommandations pour une candidature réussie :

Il est fortement recommandé de prévoir la finalisation du dossier plusieurs jours ouvrés avant la clôture de l'appel. Il est également recommandé aux candidat·es de faire le point sur l'avancement du dossier de candidature avec leur directeur·rice de thèse et chercheur·e référent·e deux semaines avant la clôture de l'appel et de fixer ensemble un calendrier visant à finaliser la candidature quelques jours avant la clôture de l'appel, y compris l'envoi des lettres de recommandations. Il appartient aux candidat·es de veiller à l'envoi de ces lettres. Un accusé de réception leur sera retourné par mail. Toute candidature reçue sans la(les) lettre(s) de soutien sera considérée comme incomplète et irrecevable auprès du comité de sélection. Il appartient donc aux candidat·es de vérifier la complétude de leur dossier de candidature.

Protection des données à caractère personnel :

Les données nominatives collectées dans le cadre du présent appel le sont dans le respect de la réglementation européenne et nationale sur la protection des données. L'utilisation des informations déposées sur la plateforme de l'appel a pour finalité de gérer les candidatures, pendant le processus de soumission et après le dépôt des candidatures. Leur traitement est nécessaire à l'exécution des mesures précontractuelles entre l'Ined et les candidats.

L'équipe gérant l'appel pourra accéder et utiliser les informations utiles pour contacter les candidat·e-s et les encadrant·e-s dès leur saisie et avant leur soumission : il s'agit des informations portant sur la civilité, le prénom, le nom, les coordonnées des candidat·e-s et encadrant·e-s.

La réglementation vous reconnaît des droits : accéder à vos données et en obtenir une copie, compléter ou rectifier vos données, vous opposer à leur traitement, en demander l'effacement ou la limitation. Ces droits peuvent être exercés auprès de recrutement-postdoc@ined.fr.

Après dépôt, vos données sont conservées pendant deux ans si votre candidature est rejetée, cinq ans si votre candidature est retenue.

Ce traitement a fait l'objet de formalités (inscription au registre du CIL de l'Ined sous le n° 2014-CIL-0002), sur lesquelles la Déléguée à la protection des données peut vous renseigner (dpd@ined.fr). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

6. Procédures d'évaluation et de mise en place des contrats

La procédure d'évaluation des candidatures comporte trois phases : recevabilité, admissibilité et admission.

- Recevabilité

Cette étape vise à vérifier que la candidature est conforme aux règles émises dans le présent appel à candidatures.

L'équipe organisatrice de l'appel à candidatures⁴ statue sur la recevabilité du dossier (examen des informations permettant de juger de l'éligibilité, du respect des règles de dépôt, du dépôt de l'ensemble des pièces et informations). Seules les candidatures jugées recevables seront transmises au comité Ined-iPOPs pour la phase d'admissibilité.

Si plusieurs dossiers de candidature ont été déposés sur la plateforme par un·e même candidat·e et sans précision de la part de la·du candidat·e seul le dernier dossier soumis sera pris en compte, et les éléments déposés dans les autres dossiers ne seront pas considérés.

Si les phases d'admissibilité et d'admission font apparaître des éléments remettant en cause la recevabilité d'une candidature, l'irrecevabilité du dossier peut être prononcée à ces étapes de la procédure d'évaluation. La liste des candidatures recevables sera disponible sur le site de l'Ined (https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil_post_doctoral/appel-candidature/) et sur le site de iPOPs (https://www.ipops.fr/fr/formation_recrutement/post_doctorants/).

- Admissibilité

Le comité Ined-iPOPs⁵ est chargé de l'évaluation des candidatures. Les dossiers recevables sont mis à disposition de l'ensemble des membres du comité. Deux évaluateur·trices sont nommé·es pour chaque dossier : l'un·e parmi les 5 chercheur·es Ined élu·es et l'autre parmi les 5 personnalités extérieures à l'Ined nommées. Le comité siègera **début mai 2023**. À l'issue des délibérations, le comité établira un classement des candidat·es admissibles. **La liste des candidat·es admissibles n'est pas publique et les membres du comité Ined-iPOPs sont invité·es à la plus stricte confidentialité.**

- Admission

Un jury d'admission composé de représentant·es de la direction exécutive Ined-iPOPs⁶ examine les dossiers de candidature ayant été jugés admissibles par le comité Ined-iPOPs. Il établit la liste des candidat·es admis·es assortie éventuellement d'une liste complémentaire. L'ordre des candidat·es

⁴ L'équipe organisatrice de l'appel à candidatures inclut, à titre indicatif, la déléguée Ined aux affaires doctorales et post-doctorales et la gestionnaire de la délégation, la responsable du service juridique de l'Ined, le secrétaire général de l'Ined, l'ingénieure en informatique responsable de la plateforme de l'appel, des représentants de la direction exécutive Ined-iPOPs (cf. note 3).

⁵ Une présentation du comité Ined-iPOPs est disponible sur le site iPOPs, voir « membres du comité de sélection du fonds d'excellence » : <http://www.ipops.fr/fr/presentation/gouvernance/>

⁶ Une présentation de la direction exécutive Ined-iPOPs est disponible sur le site iPOPs, voir « membres de la direction exécutive » : <http://www.ipops.fr/fr/presentation/gouvernance/>

admis peut-être différent de celui de la liste des candidat·es admissibles sélectionné·es par le comité Ined-iPOPs.

- **Publication des résultats et acceptation des candidat·es**

⇒ La liste des candidat·es admis·es est publiée sur le site de l'appel à l'adresse suivante : https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil_post_doctoral/appel-candidature/

La publication des résultats est prévue **début juin 2023**. Les candidat·es disposent alors de **4 jours ouvrés à partir de la publication des résultats** pour accepter ou refuser le contrat proposé en envoyant un message sur recrutement-postdoc@ined.fr. L'acceptation du contrat doit obligatoirement être faite par la·le candidat·e en personne (les chercheur·es référent·es et responsables d'unité ne sont pas habilité·es à s'engager au nom de la·du candidat·e). Après ce délai de 4 jours ouvrés et sans réponse de la·du candidat·e, l'Ined se réserve le droit de proposer le contrat à un·e autre candidat·e figurant sur la liste complémentaire.

- **Retour aux candidat·es**

Pour l'ensemble des candidatures ayant été soumises avant la clôture de l'appel, les candidat·es et leurs encadrant·es auront un retour écrit envoyé par messagerie électronique dans les trois semaines suivant la publication des résultats.

Si la candidature a été jugée recevable, les candidat·es et la·le chercheur·e référent·e recevront une synthèse établie par les membres du comité Ined-iPOPs.

- **Mise en place du contrat**

Après acceptation du contrat, la·le candidat·e est sollicité·e pour fournir les informations et documents nécessaires à l'établissement de son contrat. L'Ined se réserve le droit d'attribuer le contrat à un·e autre candidat·e si la·le candidat·e ne fournit pas les pièces demandées dans un délai de 4 semaines après avoir accepté le contrat. Les candidat·es n'ayant pas encore soutenu au moment de l'acceptation du contrat devront en outre justifier de leur date de soutenance au moins 6 semaines avant la date de début du contrat.

Les candidat·es rencontrant des difficultés pour constituer leurs dossiers de recrutement (par exemple les candidat·es étranger·es) peuvent obtenir des délais supplémentaires sur demande motivée. Le service des ressources humaines de l'Ined (sce-rh@ined.fr) et la DRIP (service chargé des affaires internationales, drip@ined.fr) peuvent apporter leur assistance aux candidat·es. Par ailleurs vous avez la possibilité de vous procurer auprès de l'adresse générique recrutement-postdoc@ined.fr le [livret d'aide à l'accueil des chercheur·es étranger·es](#).

Annexe 1 : Chercheur·es référent·es

Pour le contrat INED :

Consulter la liste des chercheur·e·s référent·e·s :

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/98/liste.des.chercheurs.referents.fr.pdf

Pour le contrat iPOPs :

Les candidat·es doivent contacter le ou la représentant·e du laboratoire d'accueil demandé afin d'identifier les chercheur·es référent·es éligibles:

- **Franck Temporal**, Responsable scientifique pour le laboratoire **CEPED**, Université Paris Descartes <franck.temporal@ceped.org>
- **Agnieszka Rusinowska**, Directrice et Responsable scientifique pour le laboratoire **CES**, CNRS et Université Paris I Panthéon-Sorbonne <agnieszka.rusinowska@univ-paris1.fr>
- **Christophe Bergouignan**, Responsable scientifique Ipops pour le laboratoire **COMPTRASEC**, Université de Bordeaux <christophe.bergouignan@u-bordeaux.fr>
- **Carole Brugeilles**, Responsable scientifique Ipops pour le laboratoire **CRESPPA**, Université Paris Nanterre <carole.brugeilles@parisnanterre.fr>
- **Alexandre Avdeev**, Directeur et Responsable scientifique Ipops pour le laboratoire **CRIDUP**, Université Paris I Panthéon-Sorbonne <Alexandre.Avdeev@univ-paris1.fr>
- **Didier Breton**, Responsable scientifique Ipops pour le laboratoire **SAGE**, Université de Strasbourg <dbreton@unistra.fr>

Annexe 2 : Laboratoires partenaires fondateurs iPOPs :

- **CEPED** : Centre Population et Développement (Université Paris 5)
- **CES** : Centre d'Économie de la Sorbonne (CNRS et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
- **COMPTRASEC** : Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (Université de Bordeaux)
- **CRESPPA** : Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (Université Paris Nanterre)
- **CRIDUP** : Centre de Recherches de l'IDUP (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
- **SAGE** : Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (Université de Strasbourg)